



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2022-28

JURY D'EXAMEN ET DE DIPLÔME

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation notamment les articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le règlement des études et des examens notamment l'article 2 alinéa 2 ;
Vu l'arrêté n°2022-27 relatif à la composition du comité de direction ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont nommés en qualité de membres du jury d'examen et de diplôme de la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années du diplôme de l'IEP, pour l'année universitaire 2021-2022 :

Présidente : Madame Hélène Surrel, directrice de Sciences Po Lyon

Membres : Madame Karine Roudier, directrice des études 1^{er} cycle, Madame Albane Geslin, directrice des études 2^e cycle

Article 2 : **Article 2** : Peuvent également être conviées : Madame Aurore Portet, directrice des relations internationales, notamment pour les étudiants de troisième année, Madame Laure Chebbah-Malicet, responsable des études.

Article 3 : Les enseignants de l'Institut d'Études Politiques de Lyon peuvent être conviés à participer aux jurys le cas échéant.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 1^{er} octobre 2022

La Directrice de l'IEP de Lyon



Hélène SURREL